Mairie de Draguignan

Département du Var

DÉCISION MUNICIPALE N° 18-099

OBJET : Convention conclue avec Monsieur Patrick BOYER, Mandataire du groupe "DIXIE RAILROAD", pour l'organisation d'une soirée musicale le 21 juin 2018, Boulevard Joffre à Draguignan, dans le cadre de la Fête de la Musique.

Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 28 ;

Vu la délibération n° 2014-023 en date du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 en date du 10 octobre 2014, n° 2014-173 en date du 23 décembre 2014, n° 2015-155 en date du 12 novembre 2015 et n° 2017-111 en date du 12 juillet 2017, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que pour mener à bien l'édition 2018 de la Fête de la Musique qui se tiendra le 21 juin 2018, Boulevard Joffre à Draguignan, il convient de signer une convention entre la Commune et **Monsieur Patrick BOYER, Mandataire du groupe "DIXIE RAILROAD" ;**

CONSIDERANT l'offre du prestataire,

DECIDE :

Article Unique : la signature d'une convention prenant effet au 21 juin 2018, portant sur la prestation du groupe **"DIXIE RAILROAD"** qui se tiendra Boulevard Joffre à Draguignan, selon des termes définis dans ladite convention, moyennant le règlement d'un défraiement de 480 € TTC.

La présente Décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Draguignan, le 23 AVR. 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ★ MAIRIE DE DRAGUIGNAN ★

Richard STRAMBIO,

Maire de Draguignan